

OMNIPRÉSENCE DES BOISEMENTS

Les principales essences boisées en Sarthe

LES CONIFÈRES

Les essences de conifères plantées aujourd'hui dans la Sarthe sont diverses même si les pins maritimes et sylvestres dominant encore. Se rencontrent ainsi : pins noirs, Douglas, épicéas communs, sapins pectinés, sapins de Nordmann, épicéas de Sitka, etc. Mais le conifère le plus planté actuellement est le pin laricio de Corse (entre 1990 et 2000 ont été plantés 28 % de pins lacario, 14 % de pins maritimes et 8 % de résineux divers). Cette mutation est lisible dans les paysages en raison du port plus droit et au tronc plus gris que brun du pin laricio par rapport au pin maritime qu'il a tendance à remplacer.

Si les conifères sont très présents au sud du département (conditions édaphiques favorables à eux seuls sur les sables cénomaniens), ils ont également tendance à gagner sur des surfaces jadis dévolues aux feuillus. La raison en est la prédation importante exercée par le gibier sur les jeunes plantations, les protections représentant un surcoût important par rapport aux conifères qui ne les nécessitent pas.



LES FEUILLUS

Les grandes forêts de feuillus couvrent les surfaces qui ont, de tout temps, été délaissées par l'agriculture. Les raisons en sont multiples et plus ou moins définies. Il s'agit principalement de boisements développés sur des secteurs au relief accidenté ou/et où les sols sont trop pauvres pour être cultivés (dans le massif ancien gréseux, au nord-ouest). Toutefois, ces critères agronomiques n'expliquent pas tout et certains massifs forestiers sont liés à une fonction de délimitation, comme la forêt de Perseigne (qui matérialise la frontière entre Bas-Maine et Haut-Maine), les forêts de Bonnétable, Montmirail et Vibraye (qui séparent le Haut-Maine du Perche). Les raisons de la pérennité d'autres massifs semblent moins claires, comme pour la partie orientale de la forêt de Bercé, préservée malgré la qualité de ses sols, alors que sa partie occidentale a été défrichée pour ne dégager que des terroirs médiocres.

La série subatlantique montagnarde de *Fagus sylvatica* (hêtre) est représentée dans les massifs forestiers d'altitude (climat frais et humide, dans les forêts du massif ancien).

Vers le sud, le hêtre se fait plus discret au profit des chênes. Il est encore bien représenté dans les forêts de Vibraye, Bonnétable et même Bercé (où il a été favorisé artificiellement), mais il devient rare dès le massif de la Charnie. Les chênaies sont des chênaies subatlantiques (à base de *Quercus petraea* - le chêne rouvre) et des chênaies euatlantiques (à base de *Quercus robur* - le chêne pédonculé).

Toujours vers le sud, des espèces méridionales peuvent être observées. La série du chêne pubescent (*Quercus lanuginosa*), par exemple, se développe dans la vallée du Loir. Par ailleurs le chêne tauzin (*Quercus toza* Bosc) peut être observé jusqu'à la latitude du Mans et même le chêne vert (*Quercus ilex*) occupe une station pionnière dans la région de Sablé/Solesmes. Aujourd'hui les principales essences feuillues plantées sont le chêne (26 % entre 1990 et 2000) et le peuplier (15 % entre 1990 et 2000).



DES EMPREINTES PAYSAGÈRES DIFFÉRENTES

L'empreinte des conifères dans les paysages est liée :

- à leurs silhouettes caractéristiques (faisant référence aux landes pour les pins ou aux paysages de montagne pour les épicéas et les sapins),
- à leurs couleurs spécifiques (créant des horizons bleutés ou des paysages très sombres),
- à la persistance de leurs feuillages (les paysages de conifères ne variant pas au cours des saisons),
- à l'absence d'un cortège floristique varié (les sous-bois de conifères sont acides et peu propices au développement d'une flore spontanée riche).



La différence d'empreinte paysagère entre conifères et feuillus est lisible dans les paysages.

L'empreinte des feuillus dans les paysages est liée :

- à leurs couleurs tendres ou parfois éclatantes : en particulier en automne (chêne rouvre) ou en lien avec les floraisons (merisier),
- à la présence d'un cortège floristique varié : les sous-bois de feuillus sont propices au développement d'une flore spontanée riche, et à un environnement sonore (chants d'oiseaux) spécifique,
- à l'alternance des jeux de transparences possibles à travers leurs branchages en fonction des saisons.

De par l'ampleur de certains et, globalement, en raison de leur récurrence, les boisements jouent un rôle majeur dans la composition des paysages sarthois. En effet, qu'ils soient présents en premiers plans ou qu'ils soulignent discrètement les arrières plans, ils marquent de leur empreinte la plupart des paysages départementaux. Le chêne rouvre, le pin maritime et le chêne pédonculé couvrent près de 70 % des surfaces boisées sarthoises.

BÂTI DANS L'ESPACE RURAL

L'organisation du bâti rural

LE BÂTI AGRICOLE ANCIEN : sa dispersion, plus ou moins lâche selon les régions agricoles est liée au contexte social et économique de chaque terroir historique.

LE BÂTI RÉSIDENTIEL RURAL CONTEMPORAIN : ce type d'habitat se développe essentiellement dans l'aire d'influence des principales agglomérations sarthoises (Le Mans, Sablé, La Flèche, La Ferté-Bernard, etc.) ; il se développe souvent à partir de noyaux d'habitat ancien.

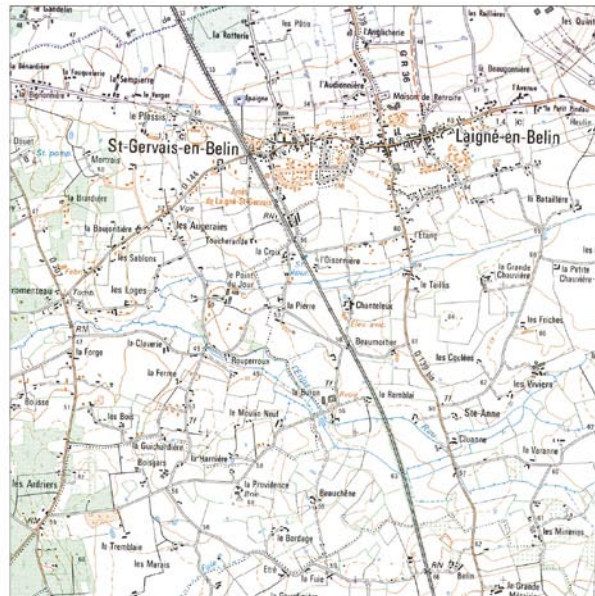
LES FORMES AGGLOMÉRÉES : les villages et hameaux jalonnent le territoire sarthois mais marquent différemment les paysages selon leur situation et leur organisation. Les plus typés sont les suivants :

- les villages ou hameaux - rues : ils se caractérisent par la succession linéaire de séquences plus ou moins différenciées (Volnay),
- les villages ou hameaux perchés : visibles de loin, ils marquent les perceptions lointaines (Saint-Christophe-du-Jambet) et bénéficient de larges panoramas,
- les villages ou hameaux de coteaux : à la fois étirés et étagés, ils occupent des positions de balcons sur certains fonds de vallées dont ils sont très caractéristiques (Montfort-le-Gesnois, Parcé-sur-Sarthe).

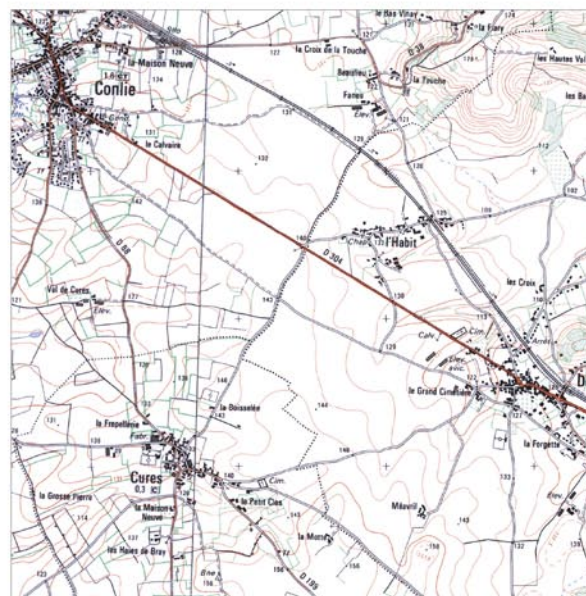


Village rue

Répartition du bâti rural



Habitat dispersé



Habitat groupé



Village perché



Village à flanc de coteau

Source : fond SCAN 25 © (IGN).

BÂTI DANS L'ESPACE RURAL

Le bâti agricole traditionnel dans les paysages actuels : quelques clés de lecture

UN BÂTI ADAPTÉ AU SITE :

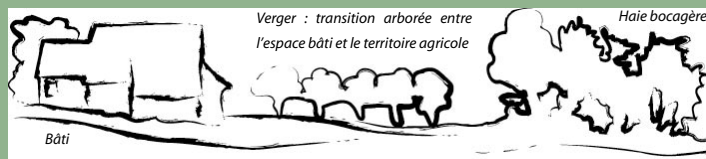
- Une des caractéristiques majeures de ce bâti est l'utilisation des matériaux locaux (roches, sables, argiles, etc.). Il en résulte une architecture mimétique, par définition intégrée au paysage,



Adaptation du relief

- Ces constructions épousent les formes du relief (absence d'importants terrassements) et s'intègrent ainsi naturellement dans les mouvements des paysages,

- Un épaulement par la végétation est fréquent (bâti s'appuyant sur une haie bocagère ou sur un boisement, bâti accompagné d'un verger au nord...).



Intégration végétale

LA PRISE EN COMPTE DES ÉLÉMENTS CLIMATIQUES

- Généralement, les façades principales de l'habitat rural traditionnel sont tournées vers le sud, et ponctuellement vers le sud-est (Bélinois), ou vers le sud-ouest (Alpes mancelles). Les façades exposées au nord sont dépourvues d'ouvertures, et certaines annexes (four, souillarde, cellier, etc.) se blottissent contre l'habitation pour la protéger. Les ouvertures sont peu nombreuses et de petite taille.



Orientation du bâti - Absence d'ouverture au nord. (*)

- Les toits présentent localement des ruptures de pentes afin que les eaux pluviales s'égouttent loin des façades (par exemple, dans la région de Sablé et dans le Saosnois). Des corniches aux formes étudiées sont parfois prévues afin d'éviter le ruissellement sur les façades. Des trottoirs courent fréquemment aux pieds des murs afin de canaliser l'eau de pluie s'écoulant des toitures.



Corniche à l'égout de la toiture et trottoir d'eaux pluviales. (*)

- La protection contre l'humidité peut prendre diverses formes. Dans les Alpes mancelles, les rez-de-chaussée sont surélevés et on y accède par des perrons caractéristiques. Dans les vallées, les soubassements sont fréquemment construits en pierres dures alors que les murs peuvent être en partie faits de torchis.



Soubassements en maçonnerie puis ossature de bois avec remplissage en torchis. (*)

- Pour améliorer la salubrité du bâti, des ouvertures sont pratiquées dans les murs (des ouvertures semi-circulaires en briques assurent l'aération des bâtiments agricoles, des lucarnes permettent d'assainir les combles, etc.) et dans les toitures (lucarnes, gerbières, "chouteaux" ou "chatières"). Enfin, les enduits à la chaux, perméables, assurent un séchage rapide des murs.



Ouvertures d'aération demi-circulaires en briques. (*)

LES CONTRAINTES D'USAGES

Elles sont à l'origine d'adaptations encore lisibles sur les bâtiments et l'architecture traditionnelle :

- La proximité de l'habitat et des annexes (granges, greniers, fours, étables, écuries, etc.) facilite les accès et les transferts (fourrages, etc.).
- Les annexes peuvent aussi bien être accolées longitudinalement (plaine d'Alençon) que perpendiculairement à l'habitat (dans la plupart des cas). L'ensemble bâti forme alors un "L" ou un "U", s'ouvrant sur une cour.
- Un accès direct aux greniers est permis par les "gerbières" : sortes de lucarnes hautes couvertes d'un toit à deux pentes. Ces éléments architecturaux sont assez généralisés dans la Sarthe mais leurs détails se déclinent suivant les régions (essentage en bois, avancée du toit en abris à pigeons, encadrements en divers matériaux, etc.).



Gerbière

LES ORNEMENTS DE FACADES

Un certain nombre d'éléments utilitaires sont mis en scène à des fins esthétiques et enrichissent aujourd'hui la valeur patrimoniale de ce bâti.

- symétrie de certaines façades ;
- alignements verticaux des ouvertures ;
- corniches décorées (motifs de briques, tuffeau sculpté, etc.) ;
- coyaux sculptés en sifflets ;
- encadrements des ouvertures en pierres taillées (roussard, granite, tuffeau, etc.) ou en briques, le bois étant réservé aux bâtiments utilitaires ;
- épis de faîtage en zinc ;
- chaînages d'angle travaillés (briques courbes ou pierres taillées) ;
- motifs réguliers des charpentes des façades de maisons à pans de bois ;
- etc.

LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Il influe également sur la typologie du bâti : les métairies sont plus imposantes que les bordages, les fermes prospères disposent d'un étage habitable (c'est fréquemment le cas dans la Champagne mancelle).

(*) : (source : CAUE 72)

Les éléments bâtis contemporains

L'HABITAT

Le développement de l'habitat rural résidentiel (en particulier dans l'aire d'influence des principales agglomérations) est un constat récurrent sur le territoire.

Il génère des paysages rythmés où les formes et couleurs des constructions jouent un rôle visuel prépondérant (plus ou moins prégnant selon les caractéristiques - et en particulier le niveau d'ouverture ou de fermeture du paysage concerné).



Des formes et des couleurs contrastant avec l'habitat traditionnel local (tuffeau et ardoise dans ce cas), une clôture très présente (proportion et couleur), une palette végétale à base de conifères ornementaux posent la question de l'intégration paysagère.

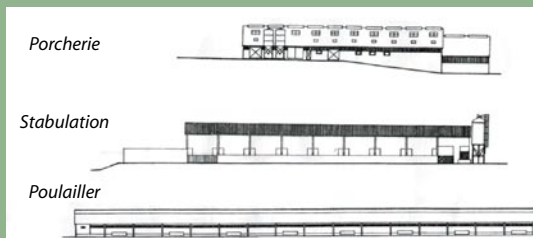


Photo : CAUE 72

L'enduit clair (évoquant le tuffeau) et le toit d'ardoise de ces pavillons leur permettent de faire écho aux caractéristiques du bâti traditionnel tout en affirmant leur identité contemporaine (Sud Sarthe).

LE BÂTI À USAGE AGRICOLE

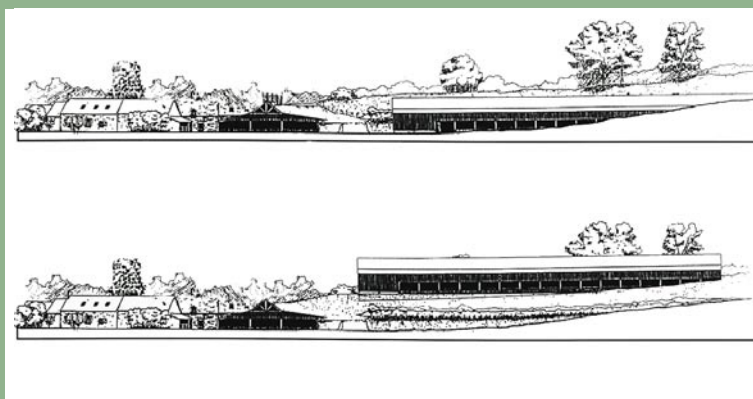
Depuis le milieu du XX^e siècle, les exploitations modernes ont de plus en plus de mal à évoluer dans le carcan étroit des structures bâties traditionnelles. Les bâtiments se sont ainsi peu à peu adaptés à de nouvelles échelles de travail, à de nouvelles productions.



- des très grands silos des coopératives agricoles dans les régions céréalières (par exemple dans la Champagne mancelle) ;
- des tunnels bâchés abritant des cultures maraîchères (dans la région mancelle) ;
- divers hangars (stockage du foin, entrepôts pour le matériel agricole, etc.) plus régulièrement répartis sur l'ensemble du territoire agricole.

Dans la Sarthe, les paysages agricoles ont ainsi été modifiés par l'introduction :

- des longs bâtiments bas, accompagnés de leurs silos terminaux, des élevages avicoles (en particulier dans la région de Loué mais pas spécifiquement) ;
- des bâtiments imposants et caractéristiques des porcheries et stabulations ;



(source : Guide d'aménagement - PNR - Normandie-Maine, réalisation CAUE 72)

La prise en compte des lignes de force du relief favorise l'intégration visuelle des bâtiments les plus imposants.

L'ensemble de ces bâtiments agricoles actuels se caractérise par :

- leurs imposantes proportions, qui sont rarement à l'échelle des paysages qui les accueillent (en référence au bâti de ferme traditionnelle), et qui engendrent souvent des terrassements importants (parfois en rupture avec les lignes de force des paysages) ;
- une utilisation de matériaux choisis pour leurs caractéristiques avant tout techniques (et rarement esthétiques...) et dont les textures s'inscrivent souvent en rupture avec les matériaux traditionnels (brillance, absence de rugosité, etc) ;
- des couleurs souvent claires, un accompagnement végétal parfois inadapté (thuyas, laurier palme, etc.) qui rendent ces éléments particulièrement prégnants dans les paysages ;
- une image de « modernité » et d'outil de production à caractère de plus en plus "industriel" ;
- la présence de quelques friches (la démolition de ces structures se révélant être souvent un non sens économique).

BÂTI DANS L'ESPACE RURAL

Les manoirs et châteaux qui ponctuent les paysages actuels

Leurs assises, les mottes féodales, sont des éléments paysagers des plus curieux et significatifs (de par leur fréquence). Elles contribuent à donner à la Sarthe l'image d'un département carrefour, d'un territoire stratégique.

Les manoirs et châteaux, quant à eux, jalonnent, encore aujourd'hui, directement (bâti principal) ou indirectement (par le biais des grands conifères caractéristiques de leurs parcs, ou de leurs annexes : portail, fuie, murs d'enceinte, etc.) l'ensemble du territoire. Ils sont d'autant plus visibles que beaucoup occupent des positions hautes (fonctions défensives des bâtiments d'origine).

Leur typologie a évolué au fil des siècles, depuis le très sobre manoir moyenâgeux (pas de lucarnes, petites fenêtres, absence de décor) jusqu'au style CLASSIQUE des XVII^e et XVIII^e siècles (symétrie, grandes ouvertures, vastes proportions), en passant par les styles GOTHIQUE FLAMBOYANT (inspiré de l'architecture religieuse) et RENAISSANCE (richesse du décor d'inspiration italienne via la vallée de la Loire).

Ils constituent aujourd'hui un riche patrimoine diversifié (taille du bâti, époques de construction, matériaux utilisés, etc.) emblématique des paysages sarthois (image rurale des petits manoirs, identité "noble" des manoirs et châteaux de la vallée du Loir, référence à un cadre de vie prisé de longue date).



Ferme de la Cour à COUDRECIEUX (XV^e siècle)



Manoir du Petit Berru à VALLON-SUR-GÉE (fin XV^e siècle)



Château de Chéronne à TUFFÉ (XV^e siècle et suivants)



Château de Villaines à LOUPLANDE (XVII^e siècle)



Château de Sourches à SAINT-SYMPHORIEN (XVIII^e siècle)



Château de Montretreau à PARIGNÉ-LE-POLIN (XIX^e siècle)

La Sarthe est marquée par un bâti rural ancien dispersé dont la répartition est liée à l'histoire de la mise en culture du département.

Ce bâti se caractérise par un lien étroit avec le site qui l'accueille. Il s'organise de façon visible en fonction des contraintes d'usage et des éléments climatiques locaux.

Ce patrimoine est enrichi de nombreux manoirs et châteaux indissociables des paysages ruraux sarthois.

Le bâti rural contemporain se caractérise par une insertion visuelle plus délicate dans les paysages (matériaux, volumes et répétitivité marquant fortement leur environnement).

VALLÉES IDENTITAIRES : RAPPELS HISTORIQUES

Des axes précoces de colonisation

Furent tout d'abord occupées les vallées du Loir et de ses affluents. Le tuffeau formant leurs coteaux y a permis facilement la création d'abris sous roches. Progressivement, au cours des 4 millénaires suivants, les populations humaines se sont propagées le long de ces couloirs de migration privilégiés vers le nord pour finalement coloniser l'ensemble des vallées du territoire de l'actuel département de la Sarthe. Les vallées constituent des points de départ pour la colonisation ultérieure des espaces alentours.

Cette occupation précoce des sites de vallées s'y est traduite par la création de camps perchés en haut de coteaux, et de zones d'habitat au niveau des gués.



- Première phase de la colonisation = Néolithique
- Deuxième phase d'expansion = Néolithique
- Remontée vers le nord = ÉPOQUE CELTIQUE



Source : fond BD CARTO © (IGN); carte schématique réalisée par interprétation de texte, d'après Dufour, 1981.

Mise en culture des vallées

Les premiers défrichements agricoles (gaulois et gallo-romains) ont lieu dans les vallées du Loir et de ses affluents, puis de la Sarthe et de l'Huisne.

De tout temps, les espaces agricoles des basses terrasses alluviales, aux sols humides, ont porté des prairies et accueilli du bétail. Plus haut, sur les coteaux, les cultures sont plus caractéristiques des sols, de l'exposition et de la pente qu'inféodées au milieu alluvial. Toutefois une certaine récurrence des "motifs agricoles" sur les coteaux est liée à la présence de pentes trop importantes pour permettre les labours. Sont alors favorisés : les prairies bocagères (haies anti-érosives perpendiculairement à la direction de la pente), les vergers (pommiers, poiriers, noyers, etc.), les bois (lorsque les pentes sont les plus fortes ...).

La "prise de possession" du territoire sarthois par les populations humaines s'est faite le long des vallées, du sud-est et vers le nord-ouest. Il en reste, outre la mémoire de ces premiers pas, la présence accrue d'éléments patrimoniaux.

VIGNOBLES ANCESTRAUX

La vigne nécessite un ensoleillement important : de nombreux coteaux exposés au sud sont couverts de vignobles jusqu'au XVIII^e siècle (où l'on note un premier déclin des cépages les plus médiocres). Toutefois, les vignes se rencontrent également hors du contexte de vallées, comme sur les versants méridionaux des buttes de la Champagne mancelle.

L'image d'un vignoble sarthois inféodé aux vallées n'est pourtant pas un cliché récent dû à une régression du vignoble et un cantonnement dans les vallées du Loir et de ses affluents. Les microclimats favorables de la vallée du Loir sont connus depuis des siècles : "en cette plaisante région, le moindre fondis avait son émocheau" (Rameau de verdure signalant la vente de vin, RABELAIS "Pantagruel"). Contrairement aux autres vignobles sarthois anciens, les coteaux du Loir ont toujours produit un vin de relativement bonne qualité. Toutefois, la viticulture y a connu des hauts et des bas (destruction totale du vignoble par le phylloxera en 1890, crise de main-d'œuvre dans les années 1920-1930, etc.). Et ce n'est que depuis les années 1970 qu'une recherche d'amélioration de la qualité favorise le maintien des vignobles existants et la valorisation d'un paysage agricole de qualité (avec notamment la présence de caves creusées dans le tuffeau, très liées à l'image de marque de la vallée du Loir).



Le "potager" était une petite pièce destinée à accueillir les vignerons pour leurs repas pendant les périodes de travaux aux vignes. Le "four" permettait de réchauffer les repas. Ici, un "potager" troglodytique.

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

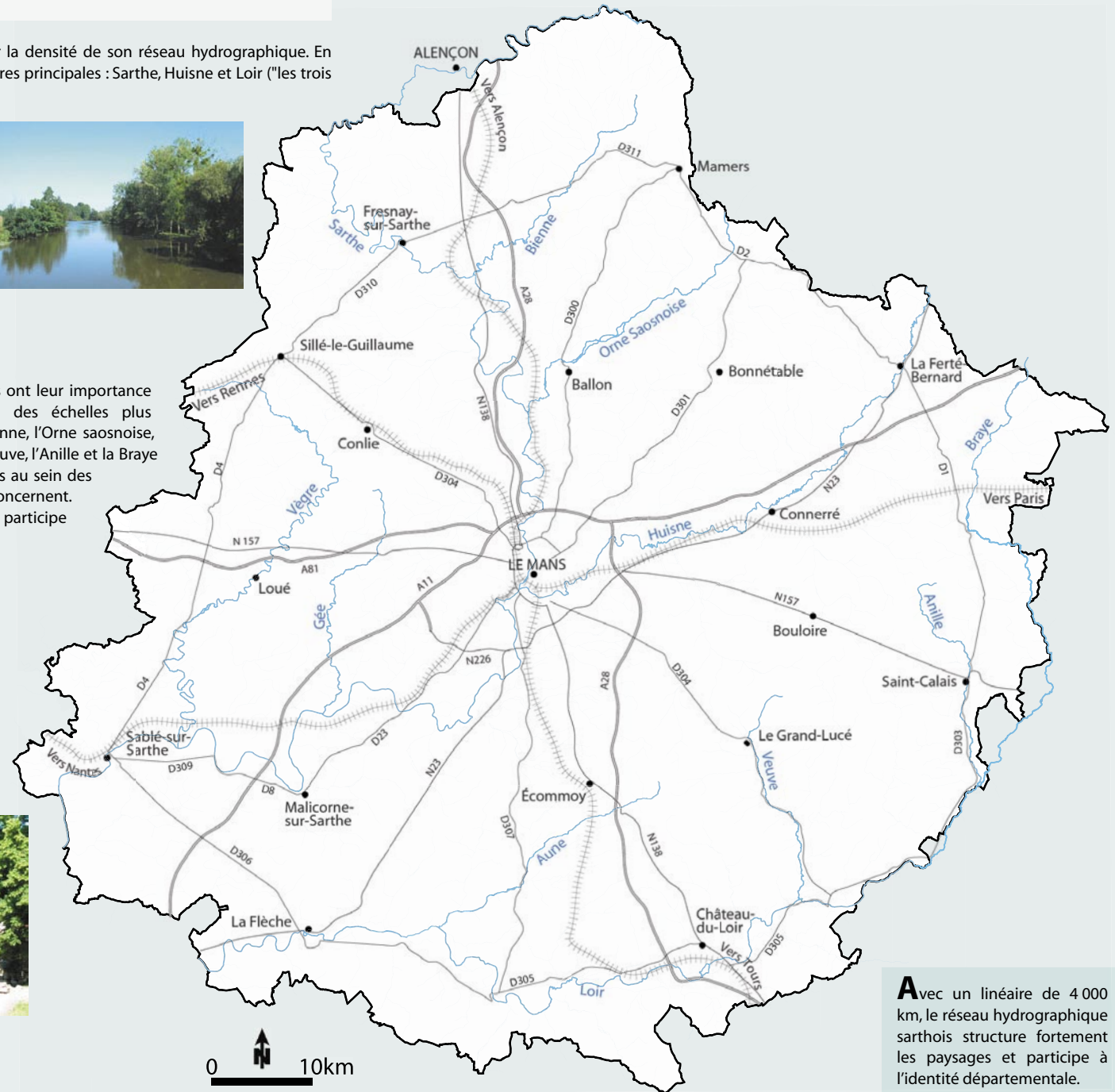
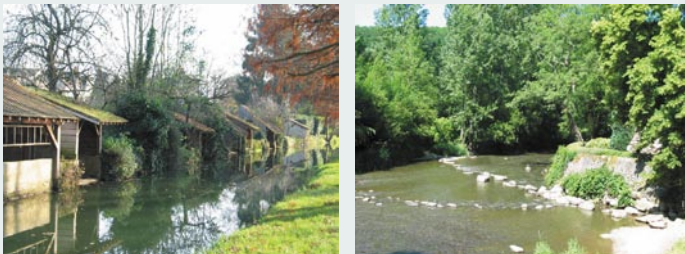
Un "chevelu" très dense

Avec ses 4 000 kilomètres de cours d'eau, la Sarthe se caractérise par la densité de son réseau hydrographique. En effet, si ce dernier est souvent défini par la prédominance des trois rivières principales : Sarthe, Huisne et Loir ("les trois rivières ..."), il n'en est pas moins ramifié.



Les cours d'eau secondaires ont leur importance (paysagère notamment) à des échelles plus locales. En particulier, la Bienne, l'Orne saosnoise, la Vègre, la Gée, l'Aune, la Veuve, l'Anille et la Brayé jouent des rôles structurants au sein des unités paysagères qu'elles concernent. Quant au réseau tertiaire, il participe au rythme des paysages.

L'ensemble de ce réseau constitue souvent des séquences paysagères de grand intérêt (notamment au niveau des nombreuses traversées d'agglomérations) ou des entités paysagères remarquables (par exemple, la vallée de la Haute Sarthe et la vallée du ruisseau du Vieil Etang, autrement baptisée Vallée de la Misère).



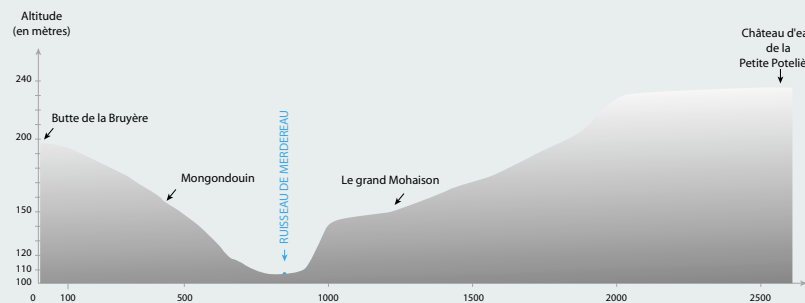
Avec un linéaire de 4 000 km, le réseau hydrographique sarthois structure fortement les paysages et participe à l'identité départementale.

MORPHOLOGIES CARACTÉRISTIQUES

Dans le massif ancien : les gorges

Principaux cours d'eau concernés : la Haute Sarthe, le Merdereau, la Vaudelle, l'Orthe, la Haute Vègre.

Ils ont profondément creusé la roche et leur cours actuel est souvent étroitement encaissé. Les pentes atteignent fréquemment les 40 % dans les Alpes mancelles avec, localement, des pierriers abrupts ou des affleurements rocheux en forme de falaise. Entre le lit des cours d'eau et les hauts de coteaux, il peut y avoir jusqu'à 100 mètres de dénivelé. Hormis la Haute Sarthe qui y a déjà une certaine ampleur, les cours d'eau mentionnés ont des débits relativement modestes, ce qui n'exclut pas que leurs vallées puissent atteindre de grandes proportions (vallée de la Misère où coule le petit ruisseau du Vieil Etang).



Source : SCAN 25 © (IGN).

Dans ces secteurs accidentés, c'est la morphologie de la vallée qui traduit, dans les paysages, la présence de cours d'eau. Les ambiances générées sont variables : agressivité (rochers, escarpements, pierres, etc.), hostilité (texture rugueuse de la végétation nue - feuillus - ou sombre - conifères - en hiver et des affleurements rocheux), fraîcheur (végétation rivulaire vert clair, bruits d'eau, etc.).

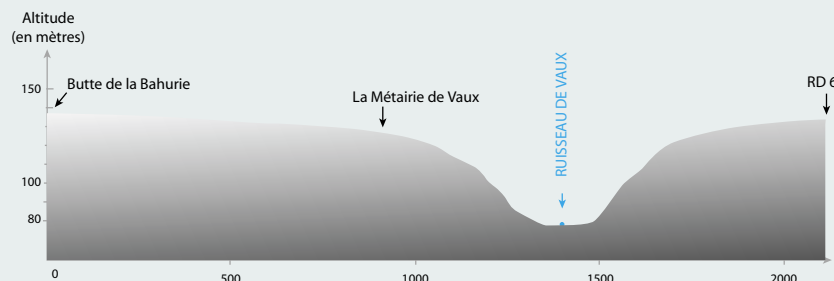


Dans les plateaux : les vallées modérément encaissées

Principaux cours d'eau concernés : la Braye, l'Anille, le Tusson, la Veuve, le Loir.

Drainant le tiers sud-est du département, ces cours d'eau (le Loir et la plupart de ses affluents) ont creusé des vallées relativement larges, aux fonds assez plats et aux coteaux localement abrupts (falaise de tuffeau). Les dénivelés peuvent atteindre jusqu'à 40 mètres entre les fonds de vallée et les hauts de coteaux.

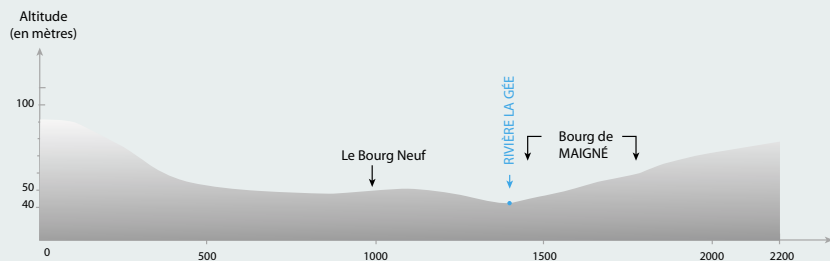
Ces paysages de vallée sont typiques des régions agricoles, alliant le côté intime de la vallée (proximité des coteaux, présence de l'eau et de la ripisylve) et le côté champêtre (activité agricole sur les basses terrasses alluviales et une partie des coteaux).



Source : SCAN 25 © (IGN).

La présence arborée est généralement importante (intimité, fonctionnement visuel fermé contrastant avec les paysages plus ouverts des plateaux). Les peupliers marquent souvent ces espaces, formant soit des alignements, soit des plantations plus vastes. Les vergers (pommiers, poiriers, noyers, etc.) sont également très présents. Leur fonction paysagère s'inscrit dans la continuité des haies bocagères qui cloisonnent également ces espaces pittoresques.

Dans la dépression centrale : les vallées très évasées



Source : SCAN 25 © (IGN).

Principaux cours d'eau concernés : l'Orne Saosnoise, les Parences, l'Huisne, le Narais, l'Aune, la Basse Vègre, la Gée, la Sarthe.

Les vallées façonnées dans les terrains meubles sont larges de plusieurs kilomètres (jusqu'à une quinzaine). Localement, ces rivières peuvent s'appuyer sur des reliefs plus durs et former quelques tronçons de coteaux abrupts (la Sarthe au sud de Souvigné-sur-Sarthe).

En fonction de la dureté des terrains qu'ils traversent, les cours d'eau façonnent des vallées aux formes caractéristiques. Les plus encaissées participent au caractère pittoresque des Alpes mancelles alors que les plus ouvertes composent au cœur du département des paysages saisissants lors des épisodes de crues.



Ces vallées se caractérisent par leur ouverture (dimension horizontale prépondérante) et leur identité agricole. Le relief participe peu à la définition de ces

paysages, hormis en de rares endroits escarpés. En dehors des périodes d'inondation, les cours d'eau se signalent par le biais de leur ripisylve et du cortège de peupleraies qui les complètent. Toutefois, ces paysages prennent une valeur plus identitaire lorsque l'observateur, prenant de la hauteur perçoit le dessin des méandres dans la plaine agricole ou lorsque les inondations génèrent des paysages saisonniers saisissants (miroirs d'eau, jeux de lumière, ...).

VÉGÉTATION SPÉCIFIQUE

La végétation rivulaire

Elle abonde surtout dans les tronçons des cours d'eau où le courant est apaisé. Ainsi, dans les fonds de vallées larges, la végétation rivulaire - et en particulier sa composante arborée : la ripisylve - signale la présence des cours d'eau :

- dessin souple des méandres s'opposant à la géométrie du parcellaire, plus ou moins souligné par une trame bocagère ;
- parfois, rare présence arborée dans une zone de paysages d'openfield ;
- vert souvent tendre de la végétation associée. Parmi les végétaux annexés aux cours d'eau, sont très représentés : parmi les arbres, l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) ; parmi les arbustes, la viorne obier (*Viburnum opulus*) ; parmi les herbacées, le houblon (*Humulus lupulus*). La végétation alluviale, lorsqu'elle est suffisamment présente, évoque le cours d'eau autant que l'eau elle-même ... d'où son rôle paysager prépondérant.



Frênes têtards



Saules (gris) et aulnes (aux frondaisons denses)

Les prairies alluviales

Situées dans le lit majeur des rivières (en particulier le Loir, la Haute Sarthe et l'Huisne dans une moindre mesure), ce sont des prairies humides d'origine anthropique. En effet, la fauche et le pâturage de ces espaces leur sont aussi indispensables que leur immersion en périodes de crues.

L'intérêt paysager de ces prairies, souvent fleuries (orchidées, fritillaires pintades, etc., colorant les bas fonds), est indéniable. L'abandon de la pâture (entraînant le développement d'arbustes puis d'arbres) ou le drainage (cultures de maïs) leur est préjudiciable. Dans ces deux cas, l'organisation parcellaire très particulière de ces espaces (bocage dense, parcelles petites et de formes aléatoires) est souvent vouée à disparaître. Cela a un impact sur le plan des paysages, ainsi que dans d'autres domaines (hydrologie, faune, flore, etc.).



Les peupleraies

Bien que ne couvrant globalement que de faibles surfaces par rapport aux chênes et autres pins, les peupliers sont parmi les espèces boisées les plus plantées dans la Sarthe. Toutefois, comme toutes les peupleraies abattues à maturité ne sont pas systématiquement replantées, la surface totale des peupleraies a tendance à se stabiliser après un essor important dans les années 1980. La raison de cette stabilisation en dépit des importants revenus générés par ces plantations est le contraignant travail d'entretien (taille, élagage, etc.) nécessaire durant quinze des vingt années que dure l'exploitation.

Les peupleraies occupent, en zone inondable, des espaces souvent dévolus, par le passé, aux prairies humides. Leur présence tend à homogénéiser les paysages de vallées.

L'allure très particulière de ces plantations parfaitement régulières, et la rigidité de la silhouette des peupliers, rendent ce motif récurrent particulièrement prégnant dans les paysages.



Photo : CAUE 72



Les plans d'eau artificiels

Les exploitations de sables et graviers, nombreuses, ont laissé des traces dans les lits majeurs de la Basse Sarthe, de l'Huisne et du Loir. Après la fin des extractions, les sites sont recolonisés par la végétation qui s'organise autour des plans d'eau occupant les espaces délaissés par les matériaux exploités (en particulier, les sables et graviers cénomaniens).

Ces étangs artificiels sont autant d'opportunités pour le développement d'une flore particulière, au bout d'un certain temps, et si les berges ne sont pas trop abruptes. Lorsque les ceintures de végétation peuvent se développer, elles s'organisent selon un zonage typique comprenant des plantes aquatiques (dont les nénuphars qui peuvent couvrir de grandes surfaces et ainsi marquer fortement les paysages), et une zone à héliophytes (avec les iris jaunes et les roselières, également très prégnants et représentatifs de ces types de milieux).

Toutefois, les plans d'eau artificiels sarthois sont peu nombreux à présenter ces riches ceintures végétales.

Outre la végétation, l'eau est également à l'origine de la genèse d'effets paysagers typiques : miroirs d'eau et jeux de reflets, luminosité, spécifiques de ces espaces souvent recouverts de brume ou de brouillard.



L'expression "végétation de vallées" regroupe différents ensembles :

- d'une part la végétation rivulaire qui souligne le tracé des cours d'eau au sein des vallées sarthoises les plus ouvertes ;
- d'autre part la végétation située dans le lit majeur.

Plusieurs formations participent à l'identité sarthoise :

les prairies humides ou plus localement la végétation spécifique recolonisant les anciennes gravières qui enrichissent ce patrimoine floristique et paysager ;

les peupleraies plus monotones qui ont contribué jusqu'à ces dernières années à l'homogénéisation des paysages de vallée.

CAS PARTICULIERS DES COTEAUX DU LOIR

Le Loir et ses affluents occupent le secteur sud-est, à la frontière de l'Anjou auquel il s'apparente fortement. Cette parenté avec la région angevine est lisible notamment au travers d'une présence de vignobles et vergers qui ne se retrouvent pas à une telle concentration dans le nord du département. Cette culture contribue à l'homogénéité et la singularité de la vallée du Loir.

Même si c'est l'orientation vers le sud-ouest qui est la plus favorable à la vigne et si les sols les plus favorables sont situés essentiellement en amont du Lude, l'ensemble des coteaux du Loir est propice à l'implantation du vignoble. Ainsi, l'aire d'appellation contrôlée "COTEAUX DU LOIR" couvre 1 600 hectares et celle d'appellation "JASNIÈRES" 128 hectares. Le dynamisme économique de cette production est une garantie de la pérennité des paysages de vignobles : rythmés par les alignements des ceps et la succession des maisons de vignes, illuminés par les couleurs automnales des feuilles de vignes et caractérisés par la présence emblématique de caves troglodytiques.



Photo : CAUE 72



Photos : CAUE 72

Quant aux pommiers, ils occupent actuellement des surfaces importantes réparties non seulement sur les coteaux du Loir, mais également sur ceux de ses affluents. Le printemps y est synonyme de paysages blanchis par les floraisons éclatantes, tandis que la fin de l'été s'éclaire des couleurs vives des fruits murs.

La régularité et la rythmicité des vergers et vignobles, la saisonnalité des paysages (couleurs changeantes), la présence d'un bâti patrimonial lié à la production (maisons de vigne), sont autant de caractéristiques paysagères emblématiques de la vallée du Loir.

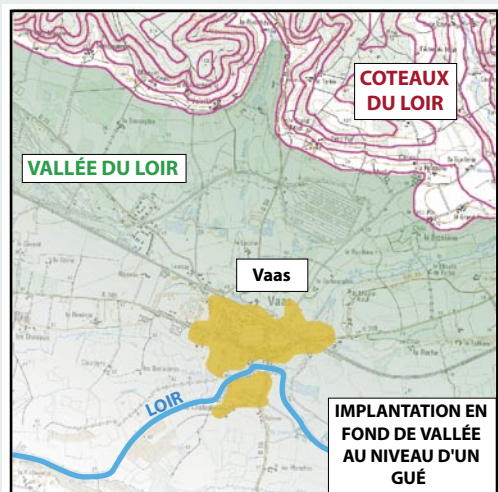


IMPLANTATIONS BÂTIES CARACTÉRISTIQUES

La répartition de l'habitat

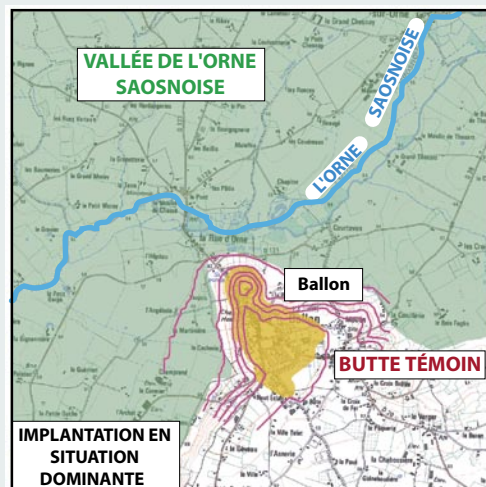
Depuis les débuts des implantations humaines dans la Sarthe, les sites privilégiés ont été d'une part les gués (puis les ponts) en tant que lieux de passage, de concentration de population et donc d'échanges, et d'autre part les points hauts pour des raisons défensives.

Les contraintes liées aux crues limitent les expansions des zones habitées et concourent à maintenir une certaine lisibilité de cette répartition binaire des agglomérations soit en haut de coteaux ou sur des buttes proches des lits mineurs, soit en bordure des cours d'eau au niveau des sites de franchissement. Selon ces situations, les perceptions diffèrent.



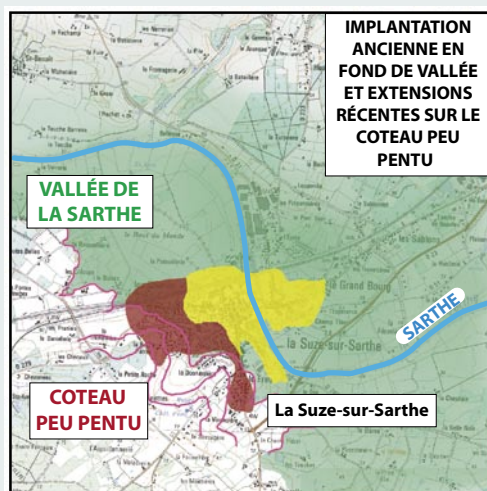
IMPLANTATION EN FOND DE VALLÉE AU NIVEAU D'UN GUÉ

Le bourg est peu perceptible en vues lointaines. La découverte est soudaine, sans phase d'approche.



IMPLANTATION EN SITUATION DOMINANTE

La ville est perceptible en vues lointaines. L'observateur peut s'orienter en fonction de ce repère visuel omniprésent. L'approche est progressive.



IMPLANTATION ANCIENNE EN FOND DE VALLÉE ET EXTENSIONS RÉCENTES SUR LE COTEAU PEU PENTU

Ici, les extensions récentes s'inscrivent en rupture avec le mode d'implantation traditionnelle du bâti. Les conséquences de cette urbanisation récente à flanc de coteau sont une perte de lisibilité (ni bourg de fond de vallée, ni bourg de coteau) et une mise en avant des extensions récentes par rapport au centre ancien (implanté plus discrètement en fond de vallée).

Source : SCAN 25 © (IGN).

L'EAU ET LES VILLES

Les berges des rivières, interfaces entre le milieu aquatique et le milieu terrestre, ont de tout temps été prisées par les populations humaines. Les rivières offrent en effet des ressources directes et indirectes, des moyens de transport, une source d'énergie et un cadre de vie agréable. Les principales villes du département sont ainsi implantées en rive des cours d'eau majeurs (Sarthe, Huisne et Loir : Le Mans, Sablé-sur-Sarthe, La Flèche, La Ferté-Bernard, etc).

Les villes bâties en lien avec les cours d'eau se caractérisent par l'attractivité et la forte identité des paysages induits :

- effet de surprise de l'eau, rencontrée au détour d'une rue ;



- jeux de reflets amplifiant les hauteurs de façades ;



- présence d'aménagements particuliers (passerelles, ponts, quais, retenues, moulins, lavoirs, etc.) ;



- jeux de lumière et de couleur ;
- bruits spécifiques ;
- aménagement d'espaces publics intégrant l'élément aquatique (voies sur berges, promenades sur les quais, jardins publics).

Formes architecturales particulières

Les formes architecturales liées aux cours d'eau sont diverses. On peut citer, comme faisant partie des plus anciens, les aqueducs et les thermes (sur la commune d'Aubigné-Racan), mais ces vestiges gallo-romains ont une influence limitée sur les paysages sarthois. Toutefois, depuis cette époque jusqu'à nos jours, les cours d'eau n'ont jamais cessé de drainer l'activité humaine et ainsi d'induire la création d'ouvrages divers.

Ils sont liés à :

- la fonction de transport : embarcadères, quais, chemins de halage, écluses, etc. ;
- le franchissement des cours d'eau : passerelles, ponts routiers ou ferroviaires, etc. ;
- l'exploitation de l'énergie hydraulique : barrages, biefs, moulins, etc.
- diverses autres activités (lavoirs, etc.).



Moulin transformé en habitation



Ecluse et chemin de halage

Ces ouvrages caractérisent l'interface entre le milieu aquatique et le milieu terrestre, mais il existe d'autres éléments bâtis, tout aussi attachés à l'image des vallées, mais moins directement liés à l'eau. Ce sont en particulier, les maisons de vignes et les caves troglodytiques, inféodées à la culture de la vigne, et, ainsi, à la vallée du Loir et celles de quelques-uns de ses affluents (Veuve, Dème, etc.). Ou encore de manière plus récurrente, les manoirs et châteaux isolés au cœur de parcs paysagés qui jalonnent le cours des rivières sarthoises (manoir de Courmerant sur la Vègre, château de Bénéhard sur la Veuve).

Cette richesse du patrimoine bâti spécifique des vallées est à l'origine du façonnement de paysages emblématiques et variés et de l'engouement touristique pour ces sites de valeur. Cet attrait n'est pas sans écueil, puisque une importante pression à l'urbanisation les menace. Ils concentrent déjà un grand nombre de résidences secondaires. A une autre échelle, les cabanons et autres abris de pêcheurs fleurissent également en grand nombre et détonnent dans certains sites de valeur (Nogent-sur-Loir, Fresnay-sur-Sarthe).

La proximité des cours d'eau peut avoir diverses conséquences sur l'organisation et la forme du bâti :

- morphologie et positionnement spécifiques des villes au cœur des vallées ;
- présence récurrente d'ouvrages liés à l'usage de l'eau ou à son franchissement ;
- présence accrue d'éléments bâtis en réponse.
- attractivité du cadre de vie et usages récréatifs liés à l'eau.



Les vallées comme lieu de loisir

Le transport fluvial à vocation commerciale a complètement disparu des rivières sarthoises. Elles gagnent cependant de nouveaux usagers avec l'essor du tourisme vert.



La reconversion des chemins de halage constitue un moyen privilégié de découverte des paysages de vallées.



La pêche fait de nombreux adeptes et les embarcations à fond plat caractérisent les berges des cours d'eau principaux.

ACTIVITÉS HUMAINES : RAPPELS HISTORIQUES

L'attractivité de la région mancelle à l'origine d'une évolution paysagère spécifique

La population sarthoise se concentre depuis longtemps au Mans et à ses abords.

Année	1725	1764	1806	1836	1846
Arrondissements					
La Flèche	52 276	73 173	83 604	93 310	101 348
Mamers	75 037	88 120	117 467	133 444	131 366
Le Mans	128 649	162 652	199 166	236 134	242 162
Total	255 962	323 945	400 234	466 888	474 876
Part de l'arrondissement manceau	env. 50,3 %	env. 50,2 %	env. 49,8 %	env. 50,6 %	env. 51 %

Source : Levy et coll., 1983.

La forte croissance de la ville du Mans (qui s'est poursuivie même durant les périodes de crise démographique) est un phénomène datant de la fin du XIX^e siècle - début du XX^e siècle. Elle est à corréliser avec son développement industriel. Quelques évaluations ponctuelles donnent une idée de la part de la ville du Mans dans les recensements.

Date	1696	1831	1851	1866	1911	1962
Nombre d'habitants	10 000	19 792	35 800	45 200	69 361	133 008

Source : Dufour, 1981 et Levy et coll., 1983.

Ces informations relèvent d'un contexte de cadres administratifs et de méthodes de décomptes inconstants. Elles soulignent l'importance relative des trois arrondissements de la Flèche, de Mamers et du Mans et la prépondérance progressive de l'agglomération mancelle.

Des activités industrielles historiques qui marquent encore les paysages

Les premières activités sarthoises se sont développées à proximité des ressources (verrière, forge, poterie à proximité des forêts, carrières de grès, moulins à blé, tan, papier, foulon dans les vallées, travail du chanvre dans le Saosnois et le Belinois, tissage du lin dans le Bas Maine ...). Toutes ont laissé leurs empreintes dans les paysages (maisons de tisserands en centres urbains, anciennes carrières ou encore bâti identitaire dans les vallées ...).

La crise céréalière de 1846 et ses conséquences sur l'économie de la Sarthe en général, puis la grande dépression de 1875-1900 marquent un tournant majeur dans l'histoire des activités industrielles. L'industrie textile, en particulier, décline en raison de l'archaïsme de son système de production. Les hauts fourneaux subissent la concurrence anglaise et s'éteignent les uns après les autres. Dans ce contexte de désindustrialisation, émerge toutefois une industrie nouvelle, dynamisée par l'avènement du rail, l'industrie mécanique. Avec le chemin de fer, c'est la concentration des activités dans les villes et l'exode rural qui débutent à l'orée du XX^e siècle.



Maison de tisserand

Accélérée ou ralentie, l'évolution déjà amorcée à la fin du XIX^e siècle se poursuit : le textile, la tannerie périclitent, de même que les verreries, briqueteries et tuileries alors que la mécanique poursuit son essor. L'agroalimentaire monte en puissance. Le Mans centralise toujours plus les activités (Cartoucherie en 1928, Renault en 1936, moteurs Gnome et Rhône en 1939). Après 1949, l'industrie mécanique fait vivre 21 000 personnes et les Assurances Mancelles jouent un rôle prépondérant dans le développement économique de la Sarthe. Dès 1962, l'agriculture est devancée par l'industrie et les services pour ce qui est de l'emploi, et la décentralisation d'établissements industriels parisiens assoit encore cette domination.



Exploitation de l'énergie hydraulique, une usine abandonnée.

Si la ville du Mans et ses communes voisines dominent largement le paysage industriel dès le début du XIX^e siècle, quelques pôles secondaires se développent. C'est le cas de Sablé, La Flèche, La Ferté-Bernard, etc. Les conséquences paysagères du dynamisme de ces agglomérations ne sont pas négligeables (paysages industriels, dynamisme de l'urbanisme, etc.).

ACTIVITÉS HUMAINES : RAPPELS HISTORIQUES

Un réseau routier progressivement densifié

Dès l'époque gallo-romaine, un réseau routier dense sillonne le territoire sarthois. Le Mans, alors Vindunum - situé au centre d'une plaine cernée de reliefs sur trois côtés, à la confluence de deux rivières importantes, l'Huisne et la Sarthe, utilisées pour le transport fluvial - occupe déjà une position stratégique. En effet les réseaux de communications s'organisent préférentiellement selon les axes des principales vallées.

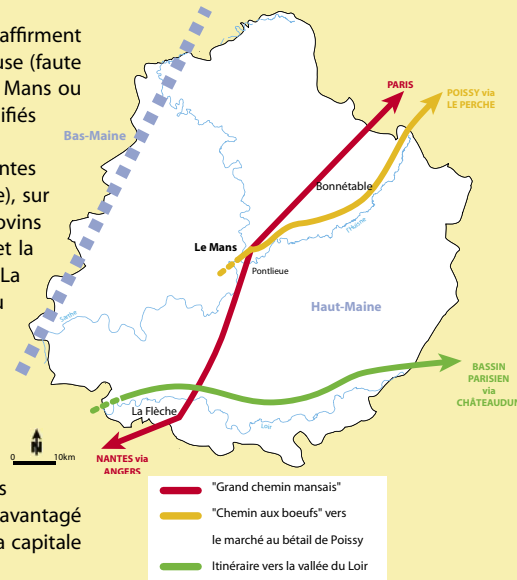
Les routes vers Jublains et Vieux (Calvados), vers Chartres, vers Tours - les principales - et les routes vers Orléans, vers Angers, vers Châteaudun, vers Evreux, vers Rennes et vers Poitiers - les secondaires - passent par Le Mans. Par ailleurs, un réseau dense de voies rurales, antérieures à la colonisation romaine, dessert l'ensemble du territoire et est entretenu à cet effet.

Progressivement jusqu'au XVIII^e siècle, les grands axes s'affirment tandis que la desserte de l'espace rural se fait plus laborieuse (faute d'entretien des chemins). Les grands axes, gravitant par Le Mans ou ses proches abords, sont renforcés par des échanges amplifiés (en volumes et en distance).

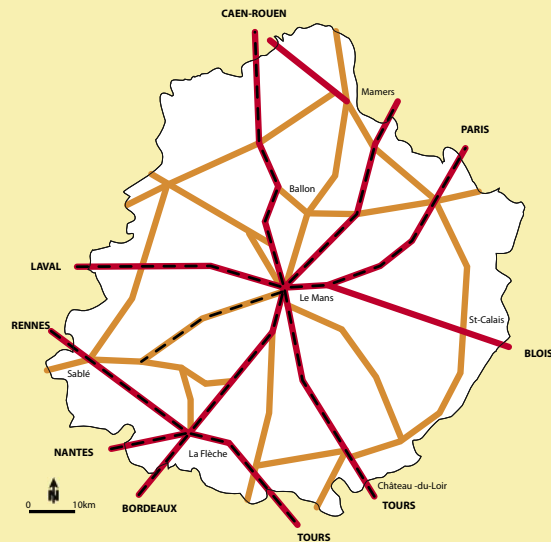
Le Mans se trouve sur "le grand chemin mansais" (route de Nantes à Paris passant par Angers, la Flèche, le Mans, Bonnétable), sur "le chemin aux bœufs" (le chemin menant au marché de bovins de Poissy passait en fait à Pontlieue, au sud-est du Mans) et la route de Paris (via la vallée de l'Huisne, Chartres et le Perche). La Sarthe, à cette époque, est navigable jusqu'à Malicorne d'où des charrois peuvent finir d'acheminer les marchandises vers Le Mans par voie terrestre, pour y être soit commercialisées sur place, soit transportées vers le marché parisien.

Une autre voie importante remontait la vallée du Loir vers le Bassin Parisien, via Châteaudun.

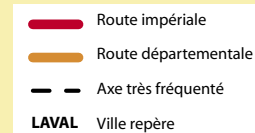
Les régions éloignées de ces axes majeurs étaient déshéritées et si le Haut Maine a toujours été considéré comme plus avantage que le Bas Maine, c'est plus en raison de l'accessibilité de la capitale parisienne que de la qualité des sols.



Source: BD CARTO © (IGN).



Au milieu du XIX^e siècle, les aménagements de la période impériale ont conforté la position centrale du Mans pour ce qui concerne le réseau routier.



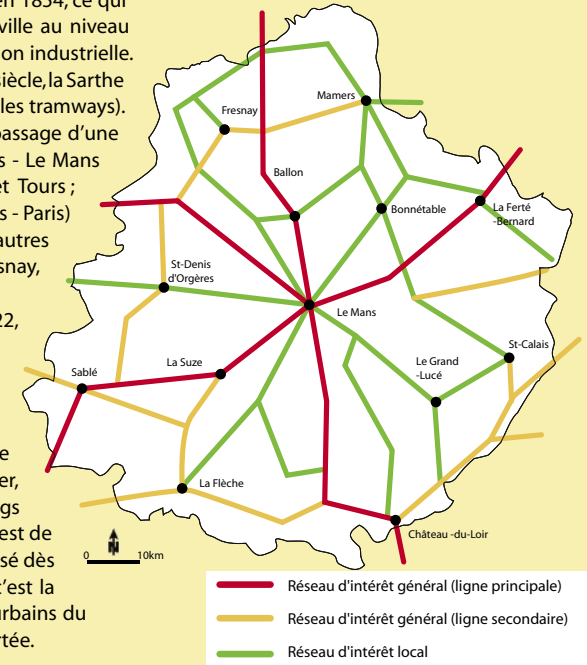
Source: Levy et coll., 1983.

La mise en place du réseau ferré

Quant au chemin de fer, il arrive au Mans en 1854, ce qui assoit encore le rôle prépondérant de la ville au niveau du département en favorisant son expansion industrielle. Entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, la Sarthe se couvre d'un réseau ferré d'intérêt local (les tramways). Les villes secondaires qui bénéficient du passage d'une ligne (La Ferté-Bernard sur la ligne Rennes - Le Mans - Paris; Château-du-Loir entre Le Mans et Tours; Sablé, sur la ligne Nantes - Angers - Le Mans - Paris) gagnent en dynamisme. A l'inverse, d'autres pôles à l'écart des tracés (Mamers, Fresnay, Saint-Calais) périssent.

Cependant, dès son achèvement en 1922, le réseau ferroviaire apparaît comme incapable de concurrencer la route (coûts). Sur les 492 km en service en 1921, seuls 161 km demeurent en service en 1939. Parallèlement à cela, l'essor de l'automobile favorise le développement du réseau routier, limitant l'usage du train aux transports longs (l'axe moderne électrifié entre Paris et l'Ouest de la France et passant par Le Mans a été réalisé dès 1937). Avec l'échec du réseau ferré local, c'est la suprématie du Mans sur les autres pôles urbains du département qui est définitivement confortée.

Le réseau ferroviaire d'intérêt local (fin XIX^e-début XX^e siècle)



Source: Levy et coll., 1983.



Source: Collection privée, in Levy et coll., 1983.



Si les impacts paysagers de ces infrastructures anciennes sont principalement indirects (liés au dynamisme économique des territoires les mieux desservis et inversement), les effets directs existent. En particulier, les tramways sarthois ont laissé dans les paysages la marque de leur passage (gares et infrastructures) et un moyen de découvrir les paysages actuels par le biais des "voies vertes" et autres pistes cyclables aménagées en lieu et place de la voie ferrée.

La population sarthoise a façonné, au fil de son histoire, les paysages agricoles et bâtis du département. La mise en place d'un réseau de voies de communication a structuré ses déplacements, cristallisé son activité commerciale, industrielle ou artisanale et composé un mode de perception des paysages propre à la Sarthe. En particulier, l'attractivité et le dynamisme de la région mancelle s'affirment très tôt au cœur du département.

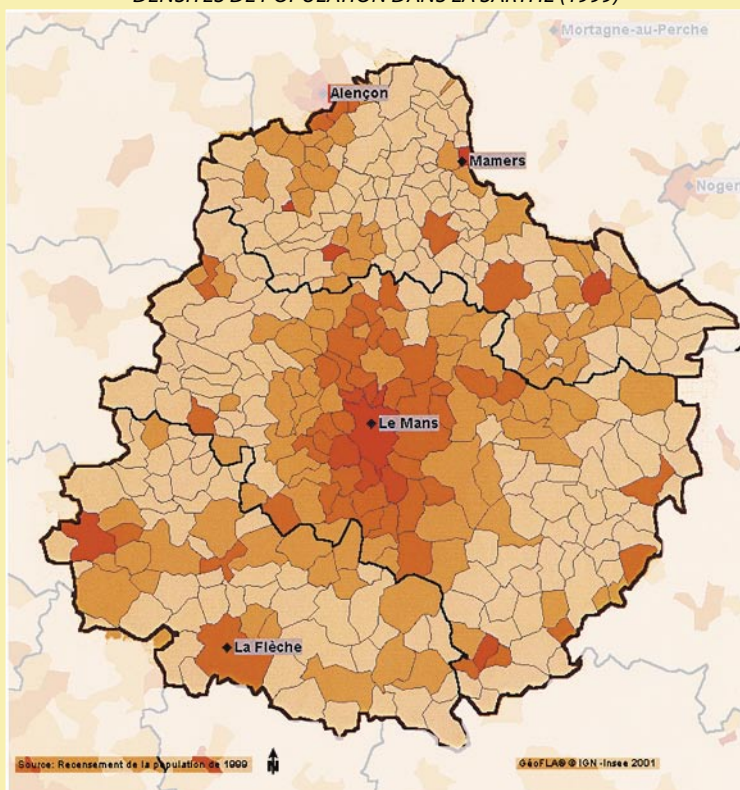
POPULATION ACTUELLE

La répartition de la population sarthoise conditionne de nombreux paramètres paysagers

Année de recensement	1968	1975	1982	1990	1999	Estimation INSEE 2002
Population sans doubles comptes	461 839	490 385	504 768	513 654	529 851	534 636

Source : INSEE, recensement de la population, 1999.

DENSITÉS DE POPULATION DANS LA SARTHE (1999)



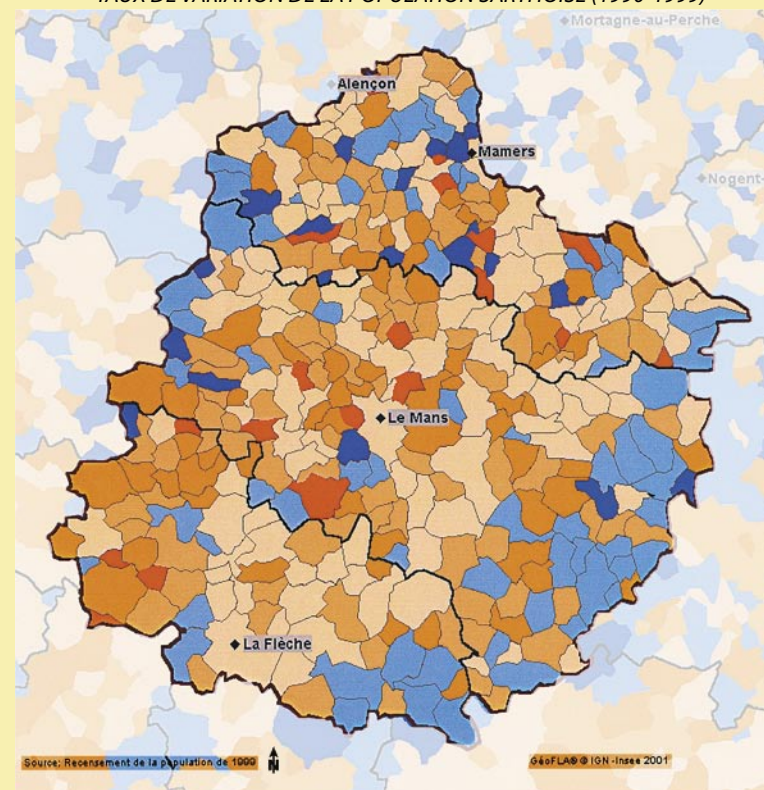
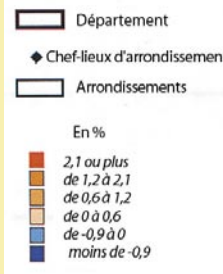
Remarque : l'agglomération frontalière d'Alençon (située dans le département voisin de l'Orne), étend son aire d'influence jusque dans la Sarthe.

Un bref regard sur les chiffres de la démographie sarthoise suffit à relever une forte polarisation sur l'agglomération mancelle. En 2000, l'aire urbaine du Mans compte 293 000 habitants, soit environ 55 % de la population départementale. La carte des densités de population dans les communes sarthoises met en évidence une nette décroissance centrifuge, avec cependant l'émergence des pôles urbains de second ou troisième ordre.

Les pôles de second ordre qui émergent sont :

- Sablé-sur-Sarthe (dont les prévisions sur 30 ans prévoient la poursuite du dynamisme démographique),
- La Flèche,
- La Ferté-Bernard,
- Château-du-Loir.

TAUX DE VARIATION DE LA POPULATION SARTHOISE (1990-1999)



Le taux de variation illustre l'évolution moyenne annuelle du nombre d'habitants sur une commune entre les recensements de 1990 et 1999.

Les taux annuels de variation semblent indiquer une stabilisation globale du nombre d'habitants dans la région mancelle. Parallèlement à cela, de nouveaux pôles émergent dans le quart sud-ouest (Sablé et Loué). A l'opposé, le nord-ouest et le sud sont en perte d'attractivité.

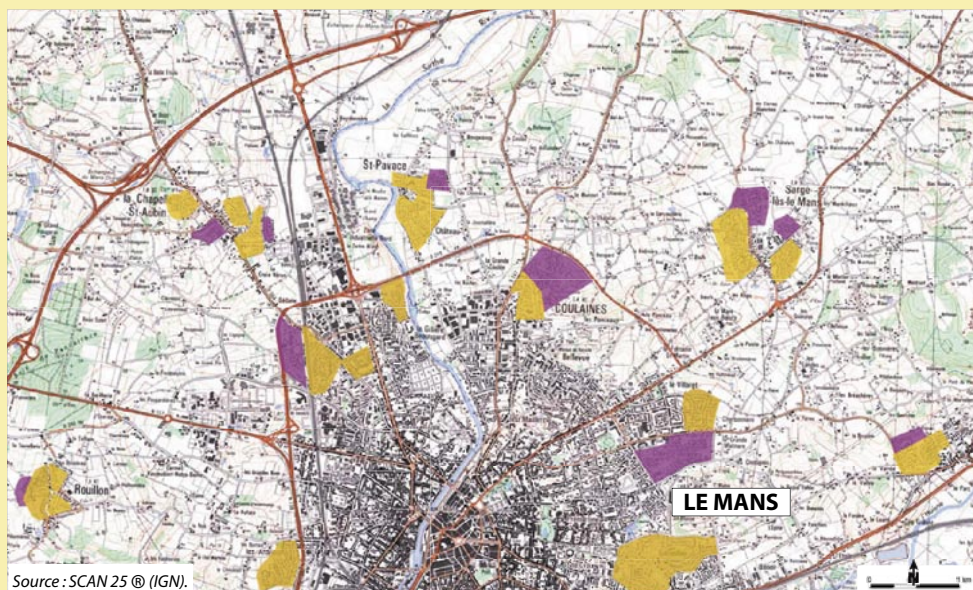
POPULATION ACTUELLE

Les conséquences paysagères de l'évolution démographique

Elles sont liées à :

- Un développement ou un renforcement des axes de desserte des principaux pôles urbains, ce qui accentue encore la polarisation et l'attractivité de ces aires urbaines dont l'accessibilité est facilitée. Ce réseau routier, conforté, devient lui-même de plus en plus prégnant dans les paysages périurbains.
- Une polarisation des activités économiques, commerciales ou industrielles. Le constat de banalisation des paysages, de consommation d'espace ou encore de non prise en compte des caractéristiques ou de l'identité des sites est là encore bien souvent de mise (cf. page suivante).
- Une urbanisation très rapide, fortement consommatrice d'espace des principaux pôles urbains. Ce développement de l'habitat prend le plus souvent la forme d'opérations pavillonnaires de faible ou de moyenne densité. Celles-ci composent des paysages répétitifs le plus souvent dépourvus d'identité et implantés dans la continuité des axes routiers ou en fonction des opportunités foncières. Ce constat, maintes fois répété, reste d'actualité même si quelques opérations exemplaires d'aménagement commencent à mettre en application les principes d'une urbanisation "durable" et plus dense initiés par la loi SRU.

Ces paysages marquent en particulier, la périphérie des principales agglomérations.



EXEMPLE DE LA PROGRESSION DE L'HABITAT PAVILLONNAIRE GROUPÉ AU NORD DU MANS

- Habitat pavillonnaire groupé existant dans les années 1980
- Habitat pavillonnaire groupé construit entre les années 1980 et 2000

Les lotissements d'habitations sont de gros consommateurs d'espace. Le dépouillement des espaces périphériques (jardins et espaces publics) accentue ici l'impression de vacuité. Cette caractéristique est en rupture par rapport à la densité des espaces urbains moins récents.

Une autre caractéristique visible est la répétition d'un même motif (formes, volumes et couleurs du bâti) qui génère une certaine monotonie.



Le bâti pavillonnaire peut toutefois former des espaces urbains relativement denses. Quant aux jardins, entretenus, ils participent à la continuité urbaine et à l'insertion visuelle des bâtiments.



La forte demande en logements favorise également la restauration du bâti ancien.



Inversement, il faut souligner l'apparition, de signes d'abandon du bâti dans les paysages des secteurs en déclin démographique (fermetures de commerces, maisons à l'abandon, faible taux de réhabilitation du patrimoine ...).

Aujourd'hui, 55 % de la population restent centrés dans l'aire urbaine du Mans. L'incidence paysagère de cette polarisation est principalement à rechercher dans une prégnance plus forte, au cœur du département, des "néo-paysages urbains" qui se caractérisent par leur faible densité, leur répétitivité de forme, leur absence d'identité locale, l'importance donnée aux voies de desserte.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Si le principal "employeur" sarthois est le domaine des services (48 % des 240 000 actifs sarthois), l'originalité du département est également à rechercher dans le domaine de l'industrie. En effet, avec 25,1 % des emplois, le poids de l'industrie dans le tissu économique sarthois est bien plus élevé que dans la plupart des autres départements français (19 %). L'agroalimentaire, ainsi que l'automobile, sont les deux secteurs clés de l'industrie sarthoise.

Les principales répercussions paysagères de ces activités économiques se manifestent par le biais de la grande taille des bâtiments industriels, du regroupement des structures dans les zones d'activités, de la desserte des bâtiments industriels (ces infrastructures sont autant de fenêtres ouvertes sur les secteurs concentrant les activités) et de la concentration de la population dans les secteurs offrant des emplois (urbanisme).

Les zones d'activités : des néopaysages en plein essor

Les activités sarthoises sont très concentrées au niveau des principaux pôles agglomérés : Le Mans, Sablé-sur-Sarthe, La Flèche, La Ferté-Bernard. Il existe toutefois un essaimage quasi généralisé au niveau des villes moyennes et/ou des sites les mieux desservis par les infrastructures importantes (Conlie, Brûlon, etc.). Globalement, les entrées des agglomérations concernées sont déqualifiées, déstructurées et banalisées.

Le seul Mans métropole regroupe 19 zones d'activités dont certaines d'une très grande ampleur (la Z.I. Nord regroupe plus de 300 entreprises, de même que la Z.I. Sud). Ces zones d'activités marquent très fortement les paysages urbains de la périphérie de l'agglomération mancelle. Par ailleurs, l'axe La Flèche - Sablé - Le Mans - La Ferté-Bernard, correspondant au couloir autoroutier des A11 et A81, concentre l'essentiel des secteurs économiquement dynamiques.

Les zones d'activités, de par la grande taille des bâtiments qui s'y implantent, l'abondance d'informations affichées



(signalétique, enseignes, etc.), les infrastructures assurant leur desserte, leur fréquentation par des transporteurs et/ou un public nombreux sont des éléments souvent très prégnants dans les paysages. Il existe pourtant des nuances : les zones regroupant des activités de services (architecture plus "urbaine") et les zones artisanales (bâtiments de relativement faibles proportions) peuvent être bien plus discrètes que de grandes zones commerciales (surabondance d'enseignes), ou industrielles (très grande taille des bâtiments).

Le soin apporté à la réalisation des Parcs d'Activités Départementaux s'est soldé par quelques succès (notamment le P.A.D. des Ajeux à la Ferté-Bernard). Toutefois, un diagnostic récent (CAUE 72, 2002) montre que dans la plupart des cas la requalification des zones d'activités reste à faire.



Cette zone d'activités se caractérise par l'absence de publicité, des couleurs de bâti homogènes et neutres, une végétalisation cohérente (exclusivement arborée) et un mobilier urbain uniforme. L'impression générée est à l'opposé du désordre fréquemment ressenti.

Les dysfonctionnements paysagers les plus fréquemment relevés sont les suivants :

- des arrières de bâtiments - correspondant souvent à la façade routière la plus perceptible - fréquemment négligés (stockage, dépôts, parkings, etc.) ;
- des bâtiments peu soignés (défaut d'entretien, rapports d'échelle induisant des déséquilibres, couleurs non harmonisées au sein de la zone d'activités, ni avec l'environnement, etc.) ;
- des espaces en rupture avec la trame paysagère environnante (problématique urbaine des entrées de ville) ;
- une végétalisation hétérogène, ne permettant pas souvent de créer une unité et des espaces verts parfois peu entretenus ;
- une surenchère d'informations affichées où la publicité et les enseignes concurrencent la nécessaire signalétique, ce qui donne une impression de désordre.

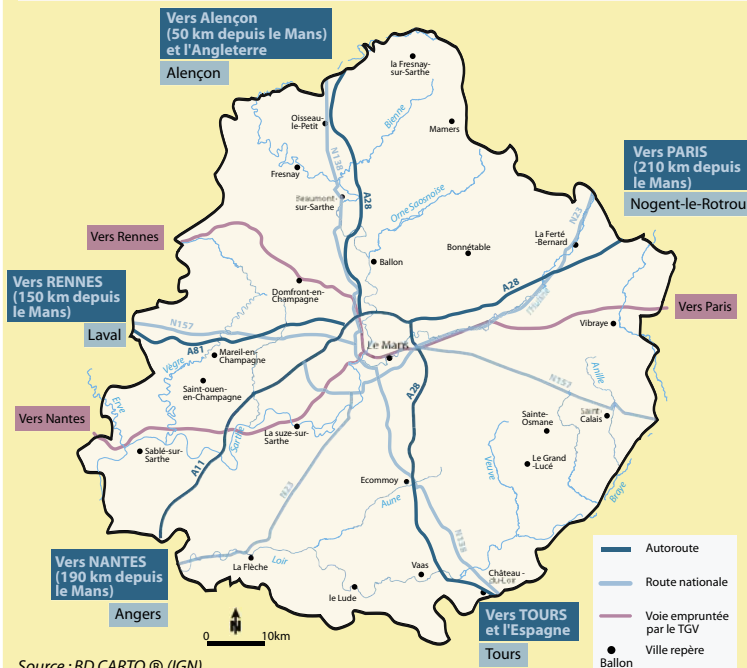


Actuellement, l'attribution d'aides financières aux collectivités souhaitant créer des zones d'activités est soumise au respect du cahier des charges du schéma départemental d'aménagement des zones d'activités. Ce procédé incitatif devrait permettre de faire de ces éléments particulièrement prégnants dans les paysages, non plus des points noirs systématiques, mais des néo-paysages d'activité matérialisant et valorisant le dynamisme économique local.

Les paysages d'activités du département de la Sarthe se caractérisent (comme sur le plan national) par de nombreux dysfonctionnements d'ordres visuel et esthétique. Un schéma départemental d'aménagement des zones d'activités vise à recomposer des paysages valorisant les dynamismes économiques locaux.

Le Mans occupe une position clef au coeur du département, à la confluence de la Sarthe et de l'Huisne. L'agglomération s'en trouve confortée en tant que pôle structurant, mais aussi en tant que carrefour à l'échelle nationale (sur l'axe nord-sud de la façade atlantique) et européenne (entre l'Angleterre et l'Espagne). Sur le plan des paysages, cela se traduit par un maillage routier et ferroviaire dense, perceptible sur le terrain, convergeant vers Le Mans.

Une couverture départementale autoroutière rayonnante



Source : BD CARTO © (IGN).

de vue sur la Sarthe des nombreuses personnes en transit qui ne s'y arrêtent pas (valeur emblématique des paysages traversés, fenêtre ouverte avec les paysages sarthois, etc.). D'autre part, l'ampleur des aménagements (chaussée et structures annexes - péages, ouvrages d'art, etc.) marque fortement les paysages : contrastes d'échelle avec les paysages ruraux traversés, effet barrière, linéarité, rigidité, mais également traitement identitaire des échangeurs au niveau de l'agglomération mancelle, homogénéité des aménagements connexes, etc.

La taille des ouvrages associés (échangeurs, viaducs, etc.) est adaptée à l'importance du trafic et les déblais et remblais sont de grande ampleur. Ces éléments s'inscrivent en trois dimensions dans les paysages, sont autant de points d'appel du regard vers une structure linéaire qui peut, toutefois, se montrer localement discrète ...

D'autres voies de communication pour découvrir les paysages

LES ROUTES NATIONALES

Elles représentent un linéaire de 294 km dans le département qui accueille des trafics journaliers moyens de 10 000 véhicules. Ce sont des voies au tracé le plus souvent rectiligne qui forment des percées marquées dans les paysages (interrompant reliefs, boisements, haies, etc.). Ces routes constituent des "fenêtres ouvertes" sur le département de première importance. Les paysages traversés sont variés puisque ces voies pénètrent au cœur de certaines agglomérations (ces traversées représentent d'ailleurs des enjeux paysagers forts). Les ouvrages associés sont également très prégnants.



LES AUTOROUTES

Les autoroutes sont d'importantes voies de transit aux échelles nationale et même européenne. Convergeant vers la périphérie mancelle, elles forment sur le territoire départemental, une étoile à cinq branches. Elles représentent un linéaire de 191 km dans la Sarthe et, lorsque l'A28 permettra la traversée du département du nord au sud, chaque localité du département sera située à moins de 20 minutes d'un échangeur autoroutier.

L'impact paysager de ces axes est double. D'une part, ils conditionnent les seuls points



LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Elles assurent une double fonction de transit à l'échelle départementale et de desserte plus localisée. La plupart assure les jonctions entre les voies rayonnant à partir du Mans (RD 310 entre Sillé-le-Guillaume - RD 304 - et Fresnay-sur-Sarthe - RN 138, par exemple).

Ces voies, de par la large couverture du territoire qu'elles assurent (4 000 km de linéaire) et les relativement faibles vitesses autorisées, permettent une découverte approfondie et non sélective des paysages. Le large spectre des calibres et des profils de ces voies fait que leur prégnance dans le paysage est variable, les unes se rapprochant des voies nationales (tracé et ampleur des structures), les autres des voies communales (voir ci-dessous).

LES VOIES COMMUNALES

Leur réseau, dense (14 744 km de voies communales), forme sur le territoire départemental un moyen particulièrement intéressant pour la découverte approfondie des paysages sarthois. Elles sont d'ailleurs le plus souvent très bien intégrées dans ces paysages, épousant les formes des reliefs (terrassements réduits), traversant des éléments identitaires sans les dénaturer (villages, boisements, bocage, vallées, etc.) ce que permet leur petite taille et leur faible fréquentation.

LES CHEMINS DE RANDONNÉE

Ils sillonnent le département dont ils permettent un ressenti très direct des ambiances paysagères. Ils sont plus ou moins aménagés (du simple débroussaillage au revêtement en enrobé destiné à favoriser les circulations des cyclistes). Ils peuvent localement emprunter d'anciens chemins ruraux, chemins de halage, chemins forestiers et autres voies ferrées requalifiées dont la fréquentation touristique assure la pérennité.



Un réseau ferré départemental souvent lié aux vallées

LETGV

Le TGV participe à l'ouverture de la Sarthe vers le reste du territoire national (Paris 54 min, Roissy 1h50, Orly 48 min, Rennes et Nantes 1h15, Lyon 3h, Marseille 4h50, Lille 2h40, etc.) et vers l'Europe (Londres 4h, Bruxelles 3h).

La ligne à grande vitesse, actuellement arrêtée à proximité de Connerré, devrait se poursuivre vers l'ouest en contournant le Mans par le nord pour relier Paris et Brest en 2012. Les aménagements et remembrements induits auront des incidences paysagères majeures.

Les paysages perçus depuis les TGV sont à rapprocher de ceux perçus depuis les autoroutes, avec un effet réducteur accru du fait de la très grande vitesse.

LES TRAINS RÉGIONAUX

Des Trains Express Régionaux desservent le territoire départemental toujours à partir du Mans vers Alençon (et Caen), La Ferté-Bernard (et Chartres), Château-du-Loir (et Tours), Sillé-le-Guillaume (et Laval), Sablé-sur-Sarthe (et Angers), La Flèche (et Saumur).

Les paysages découverts sont à rapprocher de ceux perçus depuis les routes nationales et les principales routes départementales (diversité, traversée d'agglomérations, etc.). Beaucoup de ces tracés (vers Alençon, la Ferté-Bernard et Sablé-sur-Sarthe) empruntent des vallées. Pour les voyageurs réguliers (trajets pendulaires), c'est le moyen d'apprécier la saisonnalité des paysages de vallée : inondations périodiques, couleur des feuillages ...



Photo : CAUJÉZ.

La Sarthe se caractérise par un nœud d'infrastructures majeures dense, polarisé sur la région mancelle. Les impacts paysagers de ces axes sont :

- directs (insertion dans le territoire, effet de coupure, ouvrages, etc.) ;
- indirects (travaux connexes, dynamisme urbain ou économique induit, etc.).

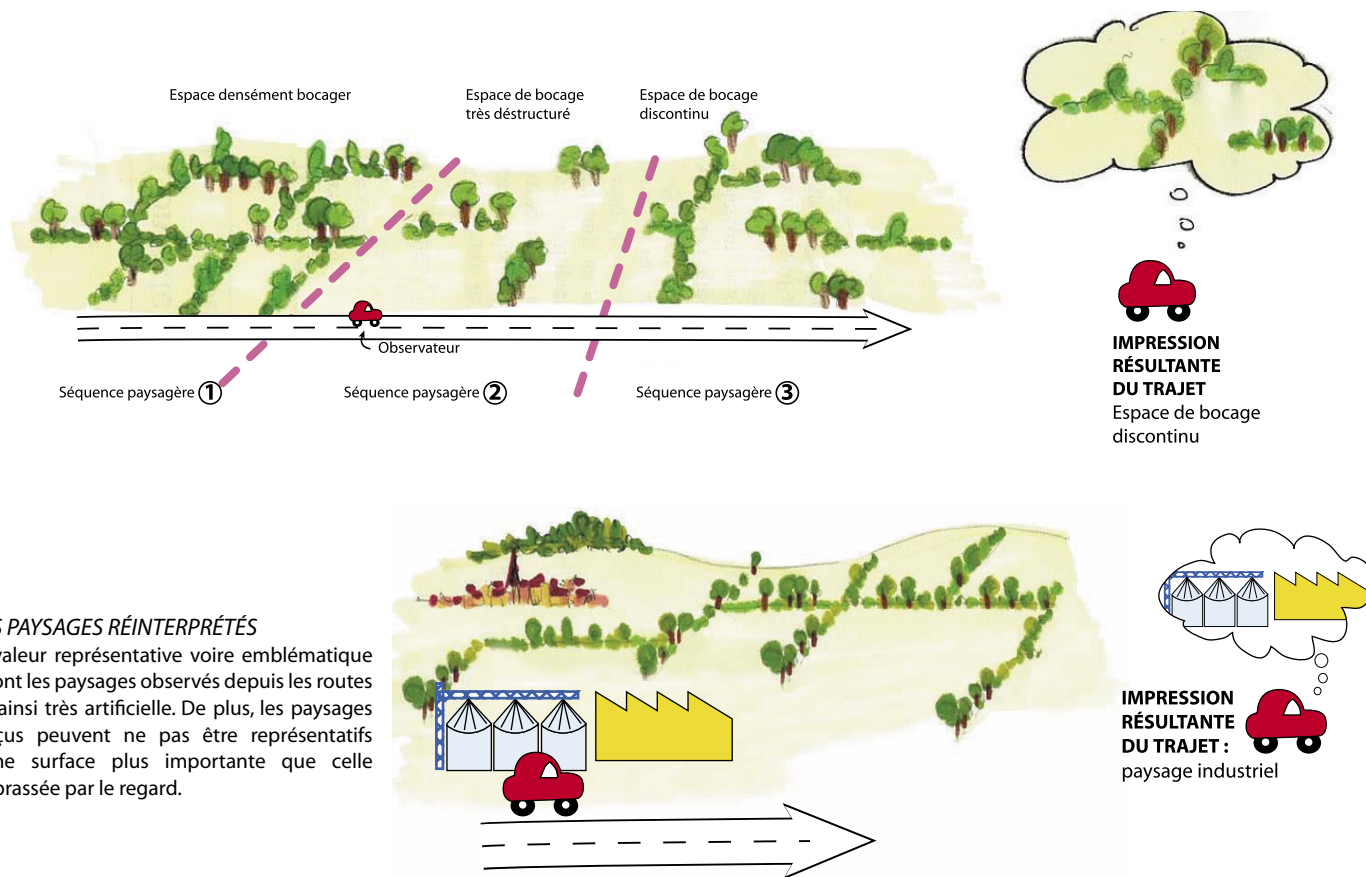
Ils constituent des "fenêtres ouvertes" sur les paysages du département. Toutefois la valeur représentative des paysages observés est faussée par la re-interprétation des éléments perçus et par leur non-exhaustivité.

FONCTIONNEMENT VISUEL ET PERCEPTIONS DEPUIS LES ITINÉRAIRES

Que ce soit depuis la route ou le chemin de fer, l'observateur en transit occupe à la fois une position privilégiée et réductrice pour découvrir les paysages. Cette position est privilégiée parce qu'elle permet, en peu de temps, d'appréhender les paysages d'une vaste portion de territoire. Elle est cependant réductrice car elle n'offre à la vue que certains paysages ciblés.

DES PAYSAGES INTERPRÉTÉS

Le mouvement permet de faire défiler, sous les yeux de l'observateur, une succession de nombreux paysages. Cette "consommation" du paysage à grande vitesse laisse une vive impression de "satiété" qui peut facilement être interprétée comme de l'exhaustivité. En fait, cette idée est fautive et bien souvent l'impression générale qui perdure a effacé les micro-paysages en place ou en a au contraire exacerbé certains.



DES PAYSAGES RÉINTERPRÉTÉS

La valeur représentative voire emblématique qu'ont les paysages observés depuis les routes est ainsi très artificielle. De plus, les paysages perçus peuvent ne pas être représentatifs d'une surface plus importante que celle embrassée par le regard.

Ces "paysages d'itinéraires" ont un impact important.

C'est ainsi qu'un observateur circulant sur l'A 28 n'aura pas la même perception de l'identité paysagère sarthoise qu'un voyageur de l'A 11.